



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Les évaluations CM 2 et CE1 doivent être abandonnées

Jusqu'alors organisées en janvier, le ministre Luc Chatel a décidé de déplacer les évaluations de CM2 en juin. Pour autant les problèmes essentiels demeurent, à savoir leur place dans le dispositif du ministère pour tenter de disloquer notre statut.

Pour le SNUDI-FO, les évaluations nationales n'ont d'autres fonctions que :

- ▶ d'une part, confier aux enseignants des classes « ordinaires » l'identification et la prise en charge des élèves en difficulté et/ou en grande difficulté, notamment en imposant les 60h d'aide personnalisée, à la place des enseignants spécialisés, qualifiés et formés des RASED dont le Ministre a décidé, dans le cadre de la suppression de 16 000 postes, la disparition pure et simple.
- ▶ d'autre part, de préparer à l'autonomie des écoles. En effet, en annonçant, dès leur mise en place, que « *les données statistiques par académie et par département seront mises en ligne respectivement sur le site du ministère de l'Éducation* » pour « *donner aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit, en évitant une mise en concurrence incontrôlée des écoles* », le ministère inscrit ces évaluations dans le cadre de la mise en concurrence des écoles.
- ▶ d'autre part encore, de redéfinir l'évaluation des enseignants du 1^{er} degré, qui, selon le ministre, doit intégrer des critères de « performance », c'est-à-dire « les progrès des élèves ».

Les évaluations CM2 qui doivent être transmises au collège constituant, avec le Livret Personnel de Compétences, une des pièces maîtresses pour aller vers l'« Ecole du socle commun » préconisée par le rapport Reiss.

Cette décision de placer les évaluations de CM2 en juin doit être mise en rapport avec plusieurs dispositions de mise en réseau école/collège préconisées pour la rentrée prochaine.

Ainsi la circulaire de rentrée parue au BO du 5 mai annonce la mise en place par les IEN de « *commissions de liaison* » pour une « *continuité CM2–sixième renforcée* » afin d'organiser « *de manière systématique* » des rencontres des enseignants CM2/6^{ème}.

C'est dans ces commissions :

- que sur la base des évaluations CM2 devrait s'établir le bilan des « performances » des élèves...et des écoles ;
- que seraient conçus des « *PPRE passerelle* » définissant les « *objectifs d'apprentissage prioritaires* » et l'organisation de « *l'accompagnement personnalisé* » de 2 heures hebdomadaires instauré en 6^{ème}. Précisons que selon la circulaire, pour les élèves les plus en difficulté, cette aide personnalisée étendue au collège serait assurée « *par un professeur des écoles ou par un enseignant spécialisé de SEGPA* ».

Cette décision indique par conséquent la volonté du ministre d'imposer l'« Ecole du socle commun » permettant la mise en réseau école/collège dans l'objectif notamment comme le proposait la rapport Reiss « *d'assouplir la gestion des personnels* » en généralisant « *les échanges d'enseignants entre le premier et le second degré* » sans aucune base réglementaire.

Les évaluations CM 2 et CE1 doivent être abandonnées

Le SNUDI-FO demande l'abandon des évaluations CM 2 et CE1, comme il demande l'abandon du Livret Personnel de Compétences, de tout projet de mise en réseau école/collège sous couvert d'« Ecole du socle commun » et que soit respectée la liberté pédagogique, qui garantit aux enseignants le choix des modalités de contrôle des acquis de leurs élèves.

Montreuil le 19 mai 2011